

EXAMEN ARBITRE DEPARTEMENTAL

Inscription

1. L'arbitre qui se forme est considéré "officiel en formation" au regard de la Charte des Officiels, à condition que son club l'ait inscrit auprès du comité départemental.
2. L'arbitre s'engage à participer à l'intégralité de la formation mise en place.
3. L'arbitre est considéré "stagiaire" lorsqu'il est inscrit auprès du comité départemental (enregistré sur FBI) et qu'il entre en formation.

Procédure d'évaluation

Epreuves en Contrôle en Cours de Formation (CCF) :

E1: Au fil de la formation, le stagiaire renseigne le tableau des compétences (annexe 1) à la date où la notion a été travaillée. Le tableau est validé en fin de formation par le formateur.

E2 : Le stagiaire devra travailler certaines compétences en e-Learning sur la plateforme de formation de la FFBB en profitant d'un cours sur diaporama et en s'entraînant à répondre à des questions vidéos et de règlement de jeu. Le candidat doit valider chaque module en obtenant 60% de bonnes réponses (possibilité de refaire plusieurs fois chaque test). A la fin, le candidat pourra extraire ses résultats e-Learning et obtenir le certificat pour le transmettre à son formateur.

Epreuves terminales :

E3: Test écrit (20 pts, coefficient 2) : avec 10 questions vrai-faux et 10 questions à choix multiple sur le règlement de jeu et les procédures – 30 minutes. Un panel de 200 questions sera mis en ligne pour que l'arbitre puisse travailler. Le Comité Départemental devra réaliser son test en reprenant 20 questions parmi ces 200.

E4: Oral sur le règlement de jeu (20 pts, coefficient 1) : explication d'une règle fondamentale du basketball tirée au sort parmi les 10 sujets fournis par la FFBB – 10 minutes de préparation et 10 minutes de passage : 20 minutes au total.

Epreuve Pratique :

E5 : Match observé sur une rencontre de niveau départemental avec utilisation de la fiche d'observation fournie par la FFBB.

Obtention de l'examen

Le candidat devra valider chacune des trois épreuves :

- Epreuves en CCF : E1 et E2 doivent être validées,
- Epreuves terminales : La moyenne des notes E3 (coefficient 2), E4 (coefficient 1) doit être de 12/20 minimum,
- Epreuve pratique: Pour valider E5, le candidat ne devra pas obtenir plus de trois items colorés « non satisfaisant ».

Epreuves en Contrôle en Cours de Formation	E1 Valider le programme de formation	E2 Valider les modules e-Learning (60%)
Epreuves terminales <i>(obtenir une moyenne de 12/20)</i>	E3 Test écrit de règlement (coefficient 2)	E4 Test oral de règlement (coefficient 1)
Epreuve pratique <i>(ne pas obtenir + de 3 items grisés)</i>	E5 Observation sur un match départemental	



Si l'organisation de la CDO le permet, un arbitre peut repasser une épreuve dans la même saison, sous forme d'un **rattrapage**.

Le candidat **conserve le bénéfice des épreuves validées pour les sessions de la saison en cours et de la saison suivante**. Au-delà, le candidat devra repasser toutes les épreuves.